
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 février 2019 à 14 h 50

Président(e) : M. Aidan Liddle.....(Royaume-Uni)

GE.19-11231 (F) 030120 080120



* 1 9 1 1 2 3 1 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1487^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons poursuivre cette après-midi le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. Permettez-moi à présent de suspendre la séance pour souhaiter la bienvenue à notre premier invité de l'après-midi, le Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne. La séance est suspendue.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue à notre invité, Son Excellence Jacek Czaputowicz, Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne. Monsieur, vous avez la parole.

M. Jacek Czaputowicz (Pologne) (*parle en anglais*) : Excellences, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi de prendre la parole en cette salle du Conseil de l'Office des Nations Unies à Genève, lieu historique qui a été le témoin des moments décisifs les plus récents de l'histoire du désarmement. Ce quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement est l'occasion de réfléchir à ses réalisations et à ses perspectives d'avenir.

Au début du XXI^e siècle, nous étions convaincus d'entrer dans une nouvelle ère de paix, de stabilité et de perspectives économiques favorables ; dix-neuf années plus tard, force est d'admettre que la communauté internationale en est encore loin. Nous sommes confrontés à des difficultés multiples telles que les conflits prolongés, le non-respect des règles internationales, l'instabilité régionale, la violation des droits de l'homme et la migration illégale.

Ces problèmes sont tous mondiaux par nature ou ont des conséquences mondiales ; il leur faut donc des solutions mondiales. Nous avons à notre disposition le système des Nations Unies, mais faisons-nous bon usage de ses outils et de ses instruments ? À cet égard, la Conférence du désarmement est un exemple de succès limité. Genève, berceau de la coopération internationale, doit être pour nous une source d'inspiration. Alors que nous célébrons un siècle de multilatéralisme, nous devons affirmer très fermement que l'ordre international fondé sur le droit doit être respecté. La Conférence du désarmement est une composante importante de cet ordre.

Sa pertinence dépend toutefois de sa capacité à s'acquitter de son mandat. Pour l'instant, le manque de progrès en matière de désarmement est évident. Il est urgent d'entamer des négociations afin d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les générations actuelles et futures.

Il est pour nous d'une haute importance de débiter rapidement les négociations du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que cela permettrait de renforcer la non-prolifération nucléaire et d'avancer vers le désarmement complet. Ce traité contribuerait grandement à renforcer la sécurité internationale et à contrer l'utilisation potentielle de matières fissiles par des acteurs non étatiques.

Nous saluons les efforts déployés par les Présidences ukrainienne et britannique pour donner un nouvel élan à la Conférence du désarmement. Nous espérons que les États-Unis ainsi que les Présidences suivantes poursuivront sur cette voie cette année. Des négociations potentielles sur le désarmement ne sont qu'une composante de cette mosaïque très complexe d'activités essentielles. Nous devons être plus audacieux dans nos efforts diplomatiques afin d'améliorer le climat général en matière de sécurité et de désarmement.

En qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, la Pologne attache une grande importance à la stabilité régionale, notamment celle de l'Europe centrale et orientale. Le déploiement de vecteurs à double capacité à proximité de nos frontières, en violation du Mémorandum de Budapest, a entraîné la détérioration de l'environnement de sécurité.

En 1967, U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, déclarait qu'il était impératif de lancer une nouvelle dynamique de paix au Moyen-Orient afin que les droits de tous les pays de la région soient respectés. Cinquante ans plus tard, nous ne pouvons que répéter ces mots. La réunion ministérielle visant à promouvoir un avenir de paix et de sécurité au Moyen-Orient, qui s'est tenue mi-février à Varsovie, s'est attachée à élaborer une vision encourageante pour cette région. Il est de l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale d'aider nos partenaires du Moyen-Orient à stabiliser la situation sur le terrain et à entrer dans une nouvelle étape de prospérité et de coopération.

L'examen en cours du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est une étape primordiale qui permettra de confirmer qu'il est toujours pertinent en 2020 et d'envoyer un message politique fort à nos sociétés afin de réduire les craintes liées aux armes nucléaires. La Pologne est fière d'avoir participé, en présidant la deuxième session du Comité préparatoire, à cet important processus d'examen. Pendant notre Présidence, nous nous sommes employés à préserver l'intégrité et la crédibilité du Traité, à créer un environnement propice à un dialogue ouvert, transparent et empreint de respect mutuel et à proposer des solutions pratiques pour la Conférence d'examen de 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité. Nous espérons que les progrès réalisés dans ces domaines, qui ont renforcé le Traité et son application future, contribueront à produire des résultats encourageants à la Conférence d'examen de 2020.

Nous saluons vivement tous les efforts bilatéraux et trilatéraux entrepris par les États-Unis, la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée en vue de la dénucléarisation future de la péninsule coréenne. Nous espérons que le sommet du Viet Nam permettra de prendre de nouvelles mesures concrètes en ce sens. En tant que membre de la Commission neutre de contrôle depuis 1953, la Pologne est fortement engagée dans les activités visant à instaurer une paix et une sécurité durables dans cette région.

Pour conclure, permettez-moi de revenir une fois de plus sur le leitmotiv de mon intervention : le système des Nations Unies est l'élément le plus précieux de nos relations internationales. Il met à notre disposition tout un éventail d'outils permettant d'influencer la situation politique, économique et sociale dans le monde. Parallèlement, nous devons agir aux niveaux bilatéral et régional afin de veiller à ce que les solutions mondiales apportent des changements positifs. J'espère que la Conférence du désarmement sera bientôt relancée par un effort commun qui produira des résultats pérennes à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Czaputowicz de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour un court instant le temps de le raccompagner.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue à notre invité, Son Excellence Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes et de la Défense, chargé de la collaboration entre l'État fédéral belge et la Région de Bruxelles-Capitale (Beliris) et des institutions culturelles fédérales de Belgique. Monsieur, vous avez la parole.

M. Reynders (Belgique) (*parle en anglais*) : Merci de m'avoir ainsi présenté. Je vais maintenant passer au français.

(L'orateur poursuit en français)

Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous souhaiter tout succès dans votre fonction de Président de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du plein soutien de mon pays dans votre mission. Le contrôle des armements se trouve dans une situation délicate. Un traité crucial pour la sécurité de l'Europe risque de s'effriter dans six mois. Un autre tarde à entrer en vigueur. La détérioration du contexte global de sécurité et la méfiance croissante entre les puissances limitent la marge de manœuvre nécessaire à de nouvelles initiatives. Nous connaissons tous les problèmes qui empêchent la Conférence du désarmement de jouer le rôle pour lequel elle fut créée. Pourtant, de nouvelles opportunités apparaissent, pour ceux qui veulent les voir. Quelques inflexions réalisables à court terme

pourraient permettre à la Conférence d'assumer à nouveau son rôle d'instance multilatérale unique pour les négociations dans le domaine du désarmement. Aujourd'hui, je souhaite m'attarder sur ces opportunités.

Il convient, en premier lieu, d'aborder la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Certes, les points d'achoppement qui entravent le début des négociations sont bien connus, mais le travail accompli par les experts ces dernières années a permis de préparer le terrain et de définir les questions de fond à élaborer ultérieurement. Le rapport du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles a établi l'ensemble des dispositions potentielles que pourrait contenir un tel traité. Il a également clairement démontré que l'un des points les plus contentieux, à savoir la question des stocks, ne se résume pas à un choix binaire. Dès lors, cette problématique ne pourra être résolue que dans le cadre de la négociation d'un traité. Par conséquent, nous pensons, tout comme la Présidente du groupe d'experts, l'Ambassadrice Heidi Hulan, que la phase de préparation peut être clôturée et celle de la négociation d'un traité peut commencer.

Pour réaliser un monde sans armes nucléaires, il faut aussi redoubler d'efforts pour mettre en place une interdiction globale et vérifiée des essais nucléaires. C'est pourquoi nous déplorons le report de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Traité qui fut négocié dans cette auguste enceinte, il y a plus de vingt ans déjà. Sur ce point également, une lueur d'espoir est apparue avec l'annonce de l'arrêt des essais nucléaires par le seul État qui en a effectué au cours de ce siècle-ci. Cet espoir doit néanmoins se confirmer, notamment par la pérennisation, l'irréversibilité et le contrôle de cette déclaration. Le Traité constitue l'instrument incontournable à cet égard. L'adhésion de la Corée du Nord au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit donc faire partie de la solution visant la dénucléarisation du pays. Toutefois, seule l'entrée en vigueur du Traité permet l'emploi de toutes les mesures de vérification qui y sont prévues. Un mouvement positif des autres États visés à l'annexe II vers l'adhésion au Traité reste donc de mise. Nous nous réjouissons qu'un tel mouvement se poursuive, récemment encore avec la ratification par la Thaïlande et le Zimbabwe et avec la signature des Tuvalu.

En tant que Co-coordonnateur du processus visé à l'article 14, conjointement avec l'Iraq, la Belgique continuera à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité et à encourager de nouvelles adhésions.

Nous réaffirmons une fois de plus que l'adhésion au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne saurait être subordonnée à l'action d'autres États. Notre travail à tous, pour le Traité, ne sera pas achevé à la fin du mandat de mon pays, mais le dynamisme et l'enthousiasme présents au sein du groupe de la jeunesse pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires me donnent de l'espoir. Ce dynamisme et cet enthousiasme agiront, j'en suis convaincu, comme une force d'inspiration et comme un appel à notre devoir collectif envers les générations futures de parvenir à un monde sans essais nucléaires.

La méfiance entre les puissances s'est accrue et le non-respect des dispositifs des traités en est certainement un des facteurs. Comme nous en faisons actuellement l'expérience en Europe, un traité bilatéral qui n'est respecté que par une seule partie voit ses fondements s'effondrer. La disparition du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire aurait des conséquences graves pour le système mondial de contrôle des armements et laisserait un vide dangereux. L'inaction vis-à-vis de cette évolution est inconcevable, et j'appelle tout d'abord la Russie, bien entendu, à respecter ses obligations. La violation de la norme interdisant les armes chimiques a aussi contribué à cette méfiance croissante. La force morale exemplaire de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ne saurait être pleinement rétablie qu'à travers une réponse unifiée et ferme des États respectant leurs obligations.

Les violations de cette norme sont l'affaire de tous, et tous doivent les condamner et soutenir les mesures appropriées pour redresser la situation, notamment la décision de créer un mécanisme d'attribution au sein du Secrétariat technique de l'Organisation pour

l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les attaques à l'arme chimique nous ont confrontés au fait que nos efforts visant à bannir l'arme chimique doivent se poursuivre sans répit. Afin de mieux armer l'OIAC pour cette tâche et de fournir au Secrétariat technique les outils les plus performants en matière d'analyse et de renforcement des capacités, la Belgique a octroyé un don de 2 millions d'euros aux fins de la construction d'un nouveau laboratoire aux Pays-Bas. Nous espérons que de nombreux autres États réaffirmeront leur soutien à la lutte contre le fléau de l'arme chimique en appuyant ce nouveau laboratoire. Des contributions, même modestes, constituent un signal fort à cet égard.

Tous ceux qui cultivent l'espoir d'avancées réelles dans le désarmement ont été encouragés par la publication du nouveau programme de désarmement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. À juste titre, le Secrétaire général a pour ambition de replacer le désarmement et la non-prolifération au centre des travaux de l'Organisation. Nous souhaitons soutenir ces efforts qui visent à redynamiser le rôle bénéfique que le contrôle des armements a toujours joué et peut continuer à jouer à condition que les États génèrent la volonté politique nécessaire. Il faut renouer avec les points forts du contrôle des armements.

D'abord, sa capacité à sauver des vies humaines grâce aux conventions qui interdisent les armes inhumaines et à longue durée de vie, comme les mines antipersonnel ou les armes à sous-munitions, et grâce, également, aux instruments et arrangements qui permettent de combattre le trafic illicite d'armes et de prévenir leur détournement. Ensuite, la capacité qu'a le contrôle des armements de promouvoir la confiance entre les États. C'est pour cette raison que le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui constitue la seule restriction existante au déploiement d'armes nucléaires stratégiques, doit être conservé et prolongé après 2021. Il importe également que ce traité soit suivi d'autres initiatives visant la réduction de l'arsenal nucléaire aussi bien stratégique que non stratégique, aussi bien déployé que non déployé. Aujourd'hui, il y a moins de contacts entre les deux superpuissances nucléaires que pendant la guerre froide concernant le contrôle des armements. Il faut donc que de nouveaux mécanismes et forums de contact soient mis en place afin de favoriser le dialogue. L'obligation d'améliorer la transparence et de renforcer la confiance mutuelle découle d'ailleurs des obligations assumées formellement par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette obligation s'inscrit dans le cadre de l'effort de réduction des risques auquel chaque État doté d'armes nucléaires est tenu. Cet effort constitue un élément du plan d'action de 2010, qui reste la feuille de route détaillée qu'il convient de suivre pour réaliser des progrès concrets dans le cadre des trois piliers du Traité.

Pour la Belgique, il s'impose de redynamiser l'application de l'article 6 du Traité sur la non-prolifération au moyen de réductions effectives de tous les types d'armes nucléaires, d'une diminution du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de défense, d'efforts visant à allonger les temps d'alerte et de mesures de réduction des risques d'accident ou d'attaque non autorisée.

La Conférence du désarmement doit assumer son rôle dans le chantier du désarmement qui se présente à nous. Nous saluons les efforts déployés par la Présidence ukrainienne au début de l'année afin de parvenir à un programme de travail acceptable par tous. Ce travail a permis d'identifier les points conflictuels et les défis actuels. Nous soutenons les propositions faites par vous, Monsieur le Président, en vue de continuer ces travaux substantiels à travers la création d'organes subsidiaires, autour des quatre points fondamentaux de l'ordre du jour. Une attention particulière devrait être accordée aux thèmes qui sont mûrs pour un réel progrès, tels que la question de la vérification du désarmement nucléaire, pour laquelle nous pouvons nous appuyer sur le travail déjà accompli par le groupe d'experts gouvernementaux et par des initiatives volontaires comme le partenariat international dont fait partie mon pays. Un progrès réel nous semble à portée de main mais tributaire d'une bonne coopération et d'un dialogue fondé sur le respect mutuel au sein de la Conférence. Nous sommes ouverts à une discussion sur les méthodes de travail et la composition de la Conférence et nous pouvons soutenir votre proposition de nomination d'un coordonnateur spécial à cet égard. Il nous semble que le fonctionnement

de la Conférence bénéficierait d'une plus grande continuité entre les présidences et d'une transition plus souple d'une année à l'autre. À l'heure actuelle, les rouages de la Conférence tardent trop à se mettre en marche à chaque début d'année.

Monsieur le Président, j'ai débuté mon allocution, et je la clôturerai, sur une note d'espoir. Malgré la modernisation en cours des arsenaux nucléaires, l'effritement du cadre juridique international et les difficultés institutionnelles du dispositif de désarmement, l'impératif d'une réduction des risques exige un retour aux bonnes pratiques de contrôle des armements en tant que moteur du rétablissement de la confiance entre les États. Grâce à la détermination des défenseurs d'un régime international fondé sur la règle de droit, je suis convaincu que nous y parviendrons.

Je vous remercie de votre attention, et vous remercie, Monsieur le Président, pour votre accueil et pour le programme que vous souhaitez mettre en place.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Reynders de sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance le temps de raccompagner M. Reynders.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à notre éminent invité, Son Excellence M. Sameh Hassan Shoukry, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte. Monsieur, vous avez la parole.

M. Shoukry (Égypte) (*parle en arabe*) : Je vous remercie. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la Présidence de la Conférence du désarmement en cette phase importante de la session en cours. Je tiens également à exprimer la reconnaissance de mon pays pour les efforts déployés par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire général de la Conférence du désarmement, qui a continué d'apporter un appui important aux travaux de la Conférence. Je voudrais également réitérer le soutien renouvelé de mon pays à la Présidence de la Conférence et à aux efforts constructifs qu'elle déploie en vue d'adopter un programme de travail complet et équilibré. L'Égypte espère que, lors de la session de 2019, la Conférence redeviendra efficace et retrouvera son rôle central dans la négociation de traités et d'accords internationaux relatifs au désarmement.

Monsieur le Président, cela fait plus de vingt ans que la Conférence du désarmement est dans l'impasse. Au cours de cette longue période, malgré des efforts acharnés, elle n'est pas parvenue à adopter un programme de travail lui permettant de remplir son rôle. Cette situation est aussi contrariante qu'inacceptable. Elle devrait tous nous inciter à nous pencher sur les raisons qui nous y ont conduits et à redoubler d'efforts pour la corriger afin de préserver la crédibilité de la Conférence, de faire en sorte qu'elle soit en mesure de s'acquitter comme il se doit de ses responsabilités en matière de renforcement de la sécurité internationale et de lui permettre de reprendre le rôle qui lui revient, celui d'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement.

La stagnation prolongée dans laquelle la Conférence s'est enlisée pendant cette longue période a non seulement nui à ses travaux et à sa crédibilité, mais a également renforcé une tendance qui a une incidence de plus en plus importante sur les relations internationales actuelles, tendance qui s'articule autour du fait que de nombreux pays envisagent désormais leurs objectifs de politique étrangère uniquement par le prisme de leurs intérêts nationaux au lieu d'adopter, en matière de sécurité, une approche plus globale de protection des intérêts communs, qui transcende ceux des différents États. Si la communauté internationale souhaite sortir la Conférence de cette impasse et lui redonner son rôle historique au cœur du désarmement, les États doivent éviter d'adopter des positions unilatérales qui entament leurs chances de réaliser la sécurité collective et doivent faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour remettre la Conférence sur les rails en lui donnant un nouvel élan.

L'Égypte espère que la Conférence adoptera bientôt une décision portant création des organes subsidiaires nécessaires pour traiter les points qui figurent à son ordre du jour.

Cela serait la première étape vers des avancées pendant la session en cours et ouvrirait la voie à l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré dans un avenir proche.

Monsieur le Président, cela fait plusieurs dizaines d'années que de nombreux membres de la communauté internationale, dont l'Égypte, demandent régulièrement et dans de nombreuses instances l'élimination complète des armes nucléaires, qui est l'un des principaux piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ces appels n'ont pas été entendus. De vastes stocks d'armes nucléaires existent toujours et constituent une grave menace pour la sécurité internationale. Le concept de dissuasion nucléaire reste répandu dans les doctrines de certaines alliances militaires, et les armes nucléaires sont toujours un pilier fondamental de ces doctrines pour de nombreux États. Nous avons vu ces États continuer de mettre au point de nouvelles générations d'armes nucléaires, les implanter sur le territoire d'autres États et procéder à des examens approfondis des politiques afin de trouver des moyens de développer leurs arsenaux nucléaires. Ces États s'opposent également en permanence à tous les efforts internationaux visant à interdire les armes nucléaires, par exemple en boycottant les négociations des Nations Unies sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se sont tenues en 2017. Un tel comportement nous amène à nous interroger sur la détermination de ces États à éliminer les armes nucléaires, d'autant plus que, d'un autre côté, ils sont les premiers à appeler à appliquer de façon plus stricte le régime de non-prolifération nucléaire contre les parties qui leur semblent représenter une menace pour leurs propres intérêts stratégiques. Tout cela ne fait que discréditer ces États eux-mêmes et pourrait même inciter d'autres États à tenter de se doter d'armes nucléaires afin d'éviter d'être pris pour cible.

Il est également surprenant que ces mêmes États, qui réclament si vivement une application plus stricte du régime de non-prolifération nucléaire, soient par ailleurs inactifs, ne parvenant même pas à promouvoir l'application universelle du Traité. Dans ces deux cas, il est incontestable que leur position est incompatible avec le Traité.

À la lumière de ces évolutions, l'Égypte réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter le Traité dans l'esprit et dans la lettre. L'Égypte demeure profondément préoccupée par le fait que, cinquante ans après l'ouverture à la signature du Traité, dont l'article 6 énonce clairement l'obligation juridique des États dotés d'armes nucléaires de désarmer, les armes nucléaires restent répandues dans le monde entier, ce qui compromet la paix et la sécurité internationales et accroît les sources de tension et d'instabilité dans le monde. Cela s'inscrit en outre dans un contexte international de plus en plus menacé par les difficultés que traversent diverses régions. La perte de crédibilité du Traité est une source de préoccupation dont les États dotés d'armes nucléaires portent la responsabilité, car ce sont eux qui ont cherché à perpétuer les circonstances discriminatoires qui entourent le Traité, sapant ainsi les fondements moraux du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

L'argument de certains États dotés d'armes nucléaires, selon lequel la situation mondiale en matière de sécurité ainsi que les conditions politiques internationales ne permettront pas de progresser davantage vers l'élimination totale des armes nucléaires, repose sur une logique erronée. Au contraire, le désarmement nucléaire est essentiel à la création d'un environnement de sécurité plus sûr et d'une situation internationale plus stable. Tant que des mesures tangibles ne seront pas prises en ce sens, le monde restera vulnérable aux risques, aux menaces et à l'insécurité. En définitive, le désarmement nucléaire est une obligation juridique dont la réalisation ne doit pas dépendre d'évaluations ou d'accords politiques. L'Égypte appelle donc les États dotés d'armes nucléaires à assumer sans délai leurs responsabilités, y compris leur obligation d'éliminer toutes leurs armes nucléaires, et à commencer à progresser vers ces objectifs conformément aux engagements qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qu'ils n'ont jusqu'ici pas respectés – fait qui équivaut à un non-respect du Traité.

Dans le même esprit, le désarmement nucléaire demeure une priorité majeure pour la Conférence et doit être recherché de manière vérifiable et non discriminatoire. La communauté internationale est de plus en plus consciente des graves conséquences humanitaires des armes nucléaires et des faits irréfutables présentés aux conférences qui se sont tenues en Norvège, au Mexique et en Autriche. Cette meilleure compréhension du sujet a sans aucun doute contribué à inciter la communauté internationale à conclure, à la

suite de négociations tenues à New York à cet effet, un traité juridique non discriminatoire sur l'élimination des armes nucléaires. S'il est regrettable que cela n'ait pas été fait dans le cadre de la Conférence du désarmement, cette dernière doit poursuivre ses efforts pour atteindre ce même objectif en négociant son propre traité complet sur l'élimination des armes nucléaires, qui définisse les délais à respecter ainsi que les progrès, irréversibles et vérifiables au niveau international, devant être accomplis.

Dans ce contexte, l'Égypte réitère son appui aux efforts visant à lancer des négociations sur un traité international interdisant la production et le stockage de matières fissiles. Toutefois, un tel traité doit être un outil pour parvenir au désarmement nucléaire et non pas un simple mécanisme de non-prolifération destiné à perpétuer le déséquilibre du statu quo.

L'Égypte attache une importance particulière à l'extension et au renforcement du cadre juridique existant afin de promouvoir et de protéger les utilisations pacifiques de l'espace et de faire en sorte que l'espace reste le bien commun de l'humanité tout entière. Elle appuie également toutes les mesures nécessaires pour éviter que l'espace ne devienne le nouveau théâtre de conflits ou d'une course aux armements. Depuis plusieurs années, à tour de rôle avec Sri Lanka, l'Égypte présente à l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Les négociations sur un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sont de la plus haute importance, compte tenu en particulier de la montée des tendances alarmantes qui ouvrent la voie à l'implantation d'armes dans l'espace, ainsi que des capacités antisatellite que de nombreux États mettent au point.

Monsieur le Président, jamais le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a été confronté à autant de graves difficultés. L'Égypte est profondément préoccupée par leurs conséquences sur sa crédibilité. Il ne fait aucun doute que le non-respect par certains États parties au Traité des obligations qui leur incombent en vertu de celui-ci est à l'origine du problème. Rappelons une fois de plus que ces États n'ont pas respecté leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. Ils ont également coopéré dans le domaine des activités nucléaires avec des États qui ne sont pas parties au Traité et ont tenté de mettre en place des mesures individuelles et collectives visant à entraver la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, bien que celle-ci soit l'un des principaux piliers du Traité.

En outre, l'incapacité de la communauté internationale à rendre le Traité universel a entamé son efficacité. Bien qu'un petit nombre d'États continuent de refuser de devenir parties au Traité, ceux qui le sont n'ont pris aucune mesure pour remédier à cette situation, préférant soutenir les positions de ces États non parties ou même saper les mécanismes et les résultats produits par les Conférences d'examen du Traité. De tels agissements constituent une violation du Traité, qui prévoit que ces questions soient abordées dans le cadre juridique approprié.

Le Moyen-Orient souffre de l'instabilité tant régionale qu'internationale, qui est exacerbée par la présence d'un État non partie au Traité. Les Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010 ont appelé cet État – le seul de la région qui reste en dehors du Traité – à y adhérer au plus tôt et à placer toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cela contribuerait au maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales et assurerait la stabilité et la sécurité de tous les peuples de la région. Il est regrettable que les positions adoptées par certaines parties à des cadres multilatéraux contreviennent aux engagements qu'elles ont elles-mêmes ainsi contractés.

Monsieur le Président, ces dernières années, la situation sécuritaire et la situation politique au Moyen-Orient se sont dégradées. Tous les pays, dans la région et dans le monde entier, doivent œuvrer de concert avec détermination pour régler ces nouveaux problèmes et les menaces qu'ils représentent pour la sécurité régionale et internationale. Si nous voulons préserver la sécurité du Moyen-Orient et de ses peuples, nous devons d'abord y créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. L'Égypte continue de montrer l'exemple en appelant à la réalisation de cet objectif et prend des mesures concrètes à cet effet. L'Égypte reste convaincue que pour parvenir à la paix et

à la sécurité au Moyen-Orient, c'est sur la sécurité collective, plutôt que sur la sécurité sélective, qu'il faut mettre l'accent. Une telle approche profiterait à tous les États de la région.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est passée – progressivement et à juste titre – au premier plan des questions étudiées par les Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Comité préparatoire. La prorogation illimitée du Traité par la Conférence d'examen de 1995 étant inextricablement liée à la résolution sur le Moyen-Orient, qui est un élément clef de l'accord de prorogation, il est essentiel que cette résolution soit maintenue. Les évolutions dans ce domaine et la manière dont elles sont traitées sont devenues des indicateurs du succès ou de l'échec des Conférences d'examen. Il est regrettable qu'un petit nombre d'États aient choisi de contrecarrer les efforts résolus de la Conférence d'examen de 2010 visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient en appelant à la tenue d'une conférence sur le Moyen-Orient en 2012. À cause de l'adoption de politiques conçues pour faire délibérément obstruction sur ce point, non seulement cette conférence n'a pas eu lieu, mais la Conférence d'examen de 2015 a été empêchée d'adopter un document final, certains États s'étant opposés au consensus sur la question.

Il est également inexcusable que près de vingt-quatre ans après son adoption, la résolution sur le Moyen-Orient n'ait toujours pas été appliquée. Des efforts continuent d'être déployés pour faire obstacle à toute initiative ou idée concrète qui pourrait conduire à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, malgré le caractère objectif de ces initiatives, qui sont élaborées sur la base du dialogue et du consensus.

Le Groupe arabe a fait des efforts sincères pour mettre fin au retard dans l'application de la résolution sur le Moyen-Orient, car ce retard prolongé complique les travaux du système d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Afin de garantir l'application des résolutions adoptées par les précédentes Conférences d'examen et de préserver leur crédibilité ainsi que celle du Traité, le Groupe arabe a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution autorisant le Secrétaire général à convoquer, en 2019, une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient en vue d'adopter un traité juridiquement contraignant à cet égard. L'adoption de la résolution par la communauté internationale a envoyé un message concernant sa position sur la question. L'Égypte espère continuer sur cette lancée et appelle tous les États à contribuer de manière constructive au processus honnête et complet dont cette conférence sera le point de départ. Elle contribuera à renforcer la paix et la sécurité internationales, en particulier grâce aux dispositions claires figurant dans la résolution concernant le principe du consensus ainsi que grâce à la possibilité qu'elle offre d'instaurer un dialogue entre tous les États de la région. Je le répète : cette conférence sera l'occasion pour tous les États de la région d'engager un dialogue fondé sur les principes du consensus et de la souveraineté nationale. Tous les documents finaux seront soumis à la bonne volonté politique des États concernés et respecteront le principe de souveraineté. Le seul motif d'objection ou de boycott de cette conférence serait donc le désir de maintenir le statu quo et de protéger les États non parties au Traité.

Monsieur le Président, l'Égypte continuera de participer activement et de manière constructive à la Conférence du désarmement. Elle se réjouit d'apporter de nouvelles contributions aux différentes réunions au programme du désarmement pour 2019, en particulier à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en avril et en mai à New York, et à la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui devrait se tenir au Siège de l'ONU en novembre. L'Égypte espère que cette conférence – à laquelle elle exhorte tous les États du Moyen-Orient à participer – sera le début d'un mécanisme durable qui continuera d'être utilisé jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint sur la question.

L'avenir du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement requiert de tous les États qu'ils croient aux objectifs du désarmement et y apportent leur appui. Une coopération internationale multilatérale plus forte que jamais est nécessaire si nous voulons

surmonter les graves difficultés auxquelles la communauté internationale est confrontée. Si nous voulons un monde plus sûr et plus pacifique, nous devons faire en sorte que les concepts de partenariat et d'action collective triomphent des intérêts partisans et court-termistes des États. Soyez assurés que l'Égypte restera à l'avant-garde des efforts constructifs déployés en ce sens. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Shoukry de sa déclaration. Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance le temps de le raccompagner à l'extérieur de la salle.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*): La séance est reprise.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue à notre invité, Son Excellence Luwellyn Landers, Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud. Vous avez la parole.

M. Landers (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant cette auguste instance. Je souhaite saisir cette occasion pour réaffirmer sans ambiguïté que l'Afrique du Sud soutient pleinement le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Elle défend également ardemment l'avènement d'un monde exempt des menaces posées par les armes de destruction massive et la prolifération des armes classiques. Si la menace que font peser sur l'humanité les armes chimiques et biologiques a conduit à l'interdiction de ces armes de destruction massive par le truchement de négociations dans cette instance, l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires n'a pas encore été atteint et reste hors de portée.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba, qui a porté création de notre zone continentale exempte d'armes nucléaires et qui, avec les traités de Tlatelolco, Bangkok, Rarotonga et Semipalatinsk, est une composante importante de la recherche de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous, les Africains, sommes très fiers de cette réalisation.

Il y a presque un an, j'ai prononcé devant cette instance une allocution dans laquelle j'avais mis l'accent sur l'une des plus importantes avancées du domaine du désarmement nucléaire depuis 1945 : le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Je réitère encore une fois que ce Traité représente la norme de non-prolifération la plus stricte que les États peuvent s'engager à respecter, et qu'il donne aux États se trouvant hors des zones exemptes d'armes nucléaires la possibilité de se joindre à un instrument qui exprime une opposition totale à ces armes. À cet égard, c'est avec une immense satisfaction que j'informe cette instance qu'hier, le 25 février 2019, l'Afrique du Sud a déposé son instrument de ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. L'Afrique du Sud renouvelle ainsi son engagement en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, seule garantie que de telles armes ne seront plus jamais utilisées, par quiconque et quelles qu'en soient les circonstances. Les armes nucléaires sont par nature immorales et contraires à l'éthique : elles ne devraient pas exister.

Je le répète, en ce qui concerne les armes nucléaires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'est pas le mot de la fin mais une étape essentielle dans l'évolution du régime qui permettrait de parvenir à un monde sans armes nucléaires et, à terme, de l'en garder exempt. Son approche est en cohérence avec celle adoptée pour éliminer d'autres armes inacceptables, où l'interdiction a précédé l'élimination. Ce Traité est pleinement compatible avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et vise à contribuer au respect des dispositions de celui-ci, notamment l'obligation, prévue à l'article 6, de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire. Il convient de noter que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne donne pas la priorité aux intérêts de sécurité d'un ou de quelques États par rapport à ceux de la communauté internationale dans son ensemble, mais acte le fait que les armes nucléaires constituent une menace pour tous les États et pour l'humanité. Ni la possession ni la recherche d'armes nucléaires ne peuvent renforcer la paix et la sécurité internationales.

Alors que nous nous préparons à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui aura lieu en 2020, nous devons impérativement faire le bilan des avancées en matière d'application de toutes les dispositions du Traité et de l'engagement solennel pris à cet égard. Nous devons veiller à ce que les quelques États opposés au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'utilisent pas ce sujet pour détourner notre attention d'une évaluation objective des progrès accomplis en matière d'application des résultats des Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010.

L'Afrique du Sud est attachée au principe selon lequel la paix et la sécurité internationales sont indissociables du développement : la sécurité mondiale ne sera pas possible tant que d'immenses ressources, notamment financières, continueront d'être détournées pour faire l'acquisition de capacités destructrices toujours plus importantes, alors que plus d'un milliard de personnes dans le monde souffrent encore de la faim et des privations. Nous sommes convaincus que les menaces communes ne peuvent être contrées efficacement que grâce à une coopération internationale accrue et des institutions internationales solides qui soient à la hauteur de nos préoccupations en matière de sécurité collective.

La présente session de la Conférence du désarmement intervient dans un contexte marqué par un certain nombre de difficultés qui, ces dernières années, ont entamé les efforts internationaux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Alors que les États membres sont réunis ici à la Conférence du désarmement, liés par notre engagement collectif à faire avancer les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, les sources d'inquiétude ne manquent pas, mais aujourd'hui je n'en aborderai que trois.

Nous devrions en effet être préoccupés par le fait qu'il existe encore aujourd'hui près de 15 000 ogives nucléaires, ce qui entraîne des implications et des risques énormes : les conséquences humanitaires, mais aussi la catastrophe environnementale qui toucherait l'humanité en cas de détonation nucléaire intentionnelle ou accidentelle.

Nous devons également craindre que l'avenir d'instruments de maîtrise des armements vieux de plusieurs décennies, tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui expire en 2021, ne soit compromis si nous ouvrons une brèche vers une nouvelle course aux armements nucléaires, qui serait un fait sans précédent depuis les années 1970. Il est également inquiétant de constater que l'on sape les accords internationaux conclus dans l'intérêt de la consolidation de la paix. Le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien, conclu à Vienne le 14 juillet 2015, a été élaboré grâce à des négociations entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne. Ce Plan d'action global commun est le fruit du dialogue et non du recours la force – qui est illégal en droit international –, de sanctions ou d'exigences unilatérales.

Ces difficultés sont exacerbées par le fait que certains États dotés d'armes nucléaires continuent d'investir des milliards de dollars dans la modernisation de leurs arsenaux nucléaires et de leurs vecteurs, ce qui nous rapproche encore plus de la catastrophe nucléaire. Dans un monde où les besoins humanitaires de base ne sont pas satisfaits, les milliards de dollars alloués à la modernisation des armes nucléaires pourraient être consacrés à la place, par exemple, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, ainsi que son incapacité à remplir son rôle d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement dont dispose la communauté internationale, est extrêmement préoccupante. Nous regrettons que les discussions de cette année sur un programme de travail aient, encore une fois, échoué, et qu'elles soient revenues à l'examen d'options dépassées, telles que les organes subsidiaires, comme ce fut le cas en 2018. Nous notons que les activités répétitives du passé n'ont pas rapproché la Conférence d'un accord sur un programme de travail. Néanmoins, nous espérons qu'aucune décision prise cette année ne détournera la Conférence du désarmement de l'impératif qui est le sien de parvenir à un consensus sur un programme de travail et d'entamer des négociations. Nous ne doutons pas que cela exigera

de tous les membres de la Conférence qu'ils fassent preuve de plus de souplesse et d'une volonté de transcender les intérêts partisans.

Selon l'Afrique du Sud, plusieurs points de l'ordre du jour de la Conférence sont prêts à être négociés, notamment, entre autres mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire, un traité sur les matières fissiles et un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les discussions et les rapports des groupes d'experts gouvernementaux sur ces questions ont montré une tendance positive à la négociation. Il n'y a donc aucune raison que ces questions ne puissent être négociées à la Conférence du désarmement, en particulier compte tenu de la complexité de chacun de ces domaines, qui pourra demander du temps à surmonter. En aucune façon, nous ne pensons que la conclusion de tels instruments puisse compromettre les intérêts de sécurité nationale d'un État. Au contraire, de nouvelles normes dans ces domaines ne peuvent que renforcer la paix et la sécurité internationales et régionales. En outre, le simple fait de négocier peut également contribuer à rétablir la confiance entre les États, ce dont nous avons cruellement besoin.

Les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi des armes nucléaires doivent stimuler les efforts de désarmement et rendre impensable tout recours à de telles armes. La crédibilité des organes multilatéraux et le caractère sacré des accords et engagements découlant des processus multilatéraux doivent être respectés et protégés afin de préserver l'architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Bien que la responsabilité première des mesures nécessaires pour éliminer les armes nucléaires incombe aux États qui en sont dotés, nous devons tous faire notre part dans la poursuite de notre objectif commun. Il appartient donc à tous les États de prendre part au plus vite à un processus accéléré de négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Landers de sa déclaration. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance afin de le raccompagner.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre éminent invité, Son Excellence Dato' Saiffudin Abdullah, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie. Monsieur, vous avez la parole.

M. Abdullah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la Présidence de la Conférence du désarmement en ce début de session de 2019. Je voudrais également réitérer la gratitude de la Malaisie envers M. Møller, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire général de la Conférence du désarmement, pour son rôle déterminant dans la facilitation des travaux de la Conférence du désarmement. L'attachement indéfectible de la Malaisie à la paix et à la sécurité internationales, au désarmement mondial et à la non-prolifération et, en particulier, à l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, est à l'origine de notre adhésion à la Conférence du désarmement.

La Malaisie est devenue membre de la Conférence au moment où cette dernière avait finalisé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le deuxième des deux seuls traités de désarmement qu'elle a conclus. Cela date toutefois aujourd'hui de près de vingt-quatre ans, et depuis plus de vingt ans, la Conférence se trouve dans une impasse. Voilà la situation de la Conférence du désarmement, qui reflète celle de ses membres et de la communauté internationale dans son ensemble. Le Traité n'est pas encore entré en vigueur. La Malaisie ne cesse de demander son entrée en vigueur sans délai et la fin des essais d'armes nucléaires.

Il est également regrettable qu'aucun progrès n'ait encore été réalisé concernant l'autre cadre multilatéral de désarmement nucléaire et de non-prolifération, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'humanité et le monde continuent d'être confrontés à des menaces et à des risques évidents et croissants de conflagration nucléaire aux conséquences catastrophiques, qu'ils soient dus à des actes délibérés de guerre nucléaire ou à des incidents militaires. Il existe environ 15 000 armes nucléaires

dans différentes régions du monde. Les arsenaux nucléaires sont constamment modernisés et adaptés en fonction des doctrines stratégiques de défense des États qui les possèdent. La Malaisie est fermement convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule solution pour se prémunir contre la possibilité ou la menace d'emploi de telles armes. Une plus grande volonté politique et des actions plus résolues sont nécessaires de toute urgence pour atteindre cet objectif.

Tous les engagements et obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doivent être appliqués concrètement afin de mettre un terme non seulement à la prolifération horizontale mais aussi verticale des armes nucléaires. L'obligation prévue à l'article VI, qui a été renforcée juridiquement par la Cour internationale de Justice en 1996, doit donc rester une de nos priorités absolues et être appliquée de bonne foi. En effet, le Traité a été une pierre angulaire du régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération. La Malaisie a l'honneur d'avoir été chargée de présider la troisième session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen, qui se tiendra à New York du 29 avril au 10 mai 2019. À ce titre, la Malaisie travaillera en étroite collaboration avec les États parties au Traité et d'autres parties prenantes pour créer une dynamique positive pendant le cycle actuel d'examen du Traité. Avec le soutien actif et constructif de toutes les parties concernées, la Malaisie s'emploiera à élaborer une recommandation de fond en 2019, ouvrant ainsi de meilleures perspectives de succès à la Conférence d'examen de 2020.

C'est dans le contexte de son attachement historique au principe de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires que nous avons signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de 2017. La Malaisie salue également le Programme de désarmement du Secrétaire général. Elle espère qu'il pourra relancer l'effort multilatéral de désarmement et guider les travaux de cette instance.

Alors que la Conférence du désarmement entre dans sa quarantième année, il est impératif de donner un nouvel élan à cette instance et la sortir de l'ornière dans laquelle elle se trouve depuis vingt-trois ou vingt-quatre ans. La Malaisie se félicite des initiatives récentes visant à faire avancer les travaux de la Conférence, en particulier la création de ses organes subsidiaires. Ces délibérations lui ont insufflé un nouvel élan et mis au clair positions et priorités. Il ne fait aucun doute que pour faire avancer les travaux de cette instance, une plus grande volonté politique et une plus grande souplesse sont nécessaires. Il est également temps d'élargir la composition de la Conférence du désarmement afin d'y assurer une participation plus importante qui reflétera les efforts collectifs en faveur du programme mondial de désarmement et de non-prolifération. Faisons preuve de détermination et acquittons-nous de nos obligations collectives, honorons nos engagements et employons-nous à faire avancer la Conférence du désarmement grâce à un multilatéralisme coopératif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Abdullah de sa déclaration. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance le temps que je le raccompagne.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue à notre invité, Son Excellence Audun Halvorsen, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège. Monsieur, vous avez la parole.

M. Halvorsen (Norvège) (*parle en anglais*) : Excellences, Mesdames et Messieurs les Représentants, ce vendredi nous célébrerons le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'un des traités multilatéraux de désarmement qui ont été les plus efficaces dans un passé récent : la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. La Norvège est fière de la présider cette année, et nous attendons avec impatience d'accueillir les Représentants à Oslo en novembre pour la quatrième session de la Conférence d'examen de la Convention.

Les mines antipersonnel sont, par nature, aveugles. Elles tuent et blessent encore longtemps après la fin d'un conflit. Au cours des vingt dernières années, la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel est devenue un texte de loi international ayant force

exécutoire pour 164 États parties. Qui plus est, elle a établi une norme stricte contre toute utilisation de mines antipersonnel, à laquelle adhèrent bien plus d'États que les seuls États parties. Pour faire simple, grâce à cette Convention, les mines antipersonnel n'ont désormais plus leur place dans notre ordre international.

Le vingtième anniversaire de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel est une excellente occasion de rappeler ce qui peut être accompli par des négociations multilatérales sur le désarmement. Le succès de la Convention doit être mesuré à l'aune du nombre de mines détruites, de la surface des terres rendues à la population et du nombre de rescapés pouvant espérer voir leurs besoins satisfaits et leurs droits respectés. Sur ce point également, nous avons beaucoup à célébrer.

Au cours des vingt dernières années, plus de 51 millions de mines antipersonnel ont été détruites dans les arsenaux. Chaque mine détruite est peut-être une vie sauvée ou un membre épargné. Tant qu'il y aura des mines antipersonnel dans le sol, elles continueront de tuer et de mutiler. Le fait que 31 États ont achevé avec succès le déminage de leur territoire et ont été déclarés exempts de mines antipersonnel mérite d'être célébré. Cela signifie que les populations peuvent à nouveau utiliser ces terrains sans crainte et que le développement et l'activité économique ne sont plus entravés par la menace mortelle des mines antipersonnel. Nous avons cependant encore du travail à faire. Trente-deux États parties ont toujours des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention en matière de pollution par les mines et de retrait des mines. Si nous voulons atteindre notre objectif d'un monde exempt de mines d'ici 2025, nous devons accélérer le rythme des sondages et du retrait des mines dans le monde entier. Lorsque toutes les mines antipersonnel auront été retirées et tous les stocks détruits, les victimes et les survivants devront encore vivre avec les conséquences des mines jusqu'à la fin de leurs jours.

La Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel a innové en devenant le premier traité de désarmement à reconnaître les droits des survivants des mines antipersonnel. Cette reconnaissance a inspiré d'autres conventions dans leurs efforts visant à répondre aux besoins des victimes et garantir les droits. Cela a même permis de mettre en lumière, de manière générale, les droits des personnes handicapées.

Toutefois, des problèmes persistent. En 2017, les mines et les restes explosifs de guerre ont fait au moins de 7 000 morts et blessés. Les mines antipersonnel ne sont malheureusement pas un problème qui appartient au passé. Ces dernières années, des mines antipersonnel improvisées ont de nouveau été utilisées comme outils de guerre, principalement par des acteurs non étatiques armés. Si ce n'est pas là un concept nouveau en soi, l'ampleur du problème l'est. Les mines antipersonnel, telles que définies dans la Convention, sont interdites et relèvent des obligations qui y sont énoncées, qu'elles soient industrielles ou improvisées. Les nouvelles utilisations des mines antipersonnel et le nombre croissant de victimes nous rappellent que ce sont précisément les préoccupations liées à leur caractère aveugle qui avaient donné naissance à la Convention. Nombre de normes établies sont aujourd'hui sous pression. Il devrait être de notre devoir de les protéger et de relever de nouveaux défis.

Depuis plus de vingt-cinq ans, la Norvège est un partenaire solide de la lutte contre les mines. L'action humanitaire relative aux mines reste une priorité pour notre gouvernement. Notre objectif est d'utiliser notre Présidence de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel pour appeler une attention politique renouvelée sur l'action antimines et pour mettre en lumière ce qui fait de cette Convention un instrument de protection essentiel. Nous sommes d'avis que les objectifs de la Convention – sauver des vies, protéger les civils, aider les victimes et permettre un développement durable dans les zones touchées – sont plus pertinents que jamais.

Permettez-moi à présent de saisir cette occasion pour aborder d'autres questions importantes relatives au désarmement et à la maîtrise des armements. Lorsqu'en 1978, à sa session extraordinaire sur le désarmement, l'Assemblée générale a conçu le mécanisme de désarmement, elle a désigné la Conférence du désarmement comme instance de négociation. Malheureusement, depuis plus de vingt ans maintenant, la Conférence ne parvient pas à s'acquitter de son mandat. La création des organes subsidiaires, l'an dernier,

a toutefois été un pas dans la bonne direction et nous pourrions envisager à l'avenir des moyens plus créatifs d'utiliser la Conférence du désarmement.

L'environnement international actuel ne semble pas propice à des progrès en matière de désarmement nucléaire : il faut mettre en place des mesures pour établir la confiance. Pour être efficaces, les politiques de maîtrise des armements doivent être adaptées aux réalités. La norme fondamentale de lutte contre l'utilisation des armes de destruction massive est menacée. Des armes chimiques ont été employées en Syrie, en Iraq, au Royaume-Uni et en Malaisie. Les auteurs de ces actes doivent en répondre. C'est pour cette raison que la décision sur l'attribution, prise par la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques lors de sa session extraordinaire de juin 2018, est si importante. Nous assurons l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de notre plein soutien dans l'application de cette décision.

La Norvège est fermement attachée à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Pour y parvenir, nous avons besoin d'un programme complet de maîtrise des armements, dont les éléments constitutifs se renforcent mutuellement. Notre objectif commun ne pourra être atteint qu'en éliminant les armes nucléaires de façon équilibrée, mutuelle, irréversible et vérifiable. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire de nos efforts communs en matière de désarmement, de non-prolifération et d'utilisation pacifique de l'énergie atomique et de ses applications, et il doit le rester.

La Norvège s'emploie à faire appliquer pleinement le Traité et appelle à renouveler l'engagement mondial envers celui-ci. Pour la Conférence d'examen de 2020, il est nécessaire d'élaborer un programme tourné vers l'avenir et qui couvre les trois piliers. Il doit comprendre, premièrement, l'élaboration de solutions multilatérales crédibles pour vérifier le futur désarmement nucléaire. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire est actuellement à l'œuvre ici à Genève. Ce Groupe est la seule instance internationale au sein de laquelle les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus s'assoient à la même table pour discuter, dans des termes définis, de la manière de faire progresser le désarmement nucléaire. Ce processus facilite ainsi également le renforcement de la confiance.

Deuxièmement, l'ordre du jour devra inclure le renforcement de la norme mondiale contre les essais nucléaires en demandant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que la promotion des négociations d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires en vue de son adoption. L'élaboration de déclarations fondamentales sur les matières fissiles et la mise au point de mécanismes de notification dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), seraient autant de mesures concrètes pouvant mener à un tel traité.

Troisièmement, l'ordre du jour devra inclure le renforcement des efforts de non-prolifération en encourageant l'adhésion universelle à l'Accord de garanties généralisées de l'AIEA et à son protocole additionnel, qui constituent la norme mondiale en matière de garanties. Nous devons, de plus, utiliser au mieux les applications pacifiques des technologies nucléaires pour soutenir les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable.

La Norvège appuie les mesures de réduction du risque d'emploi d'armes nucléaires, telles que les mesures visant à améliorer les systèmes d'alerte rapide et à réduire l'état de préparation opérationnelle des armes nucléaires. Nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve d'une plus grande transparence et promouvons le renforcement des garanties de sécurité négatives vis-à-vis des États non dotés d'armes nucléaires. Nous devons également nous pencher sur les systèmes non couverts par les accords multilatéraux actuels de maîtrise des armements, tels que les armes nucléaires substratégiques. Cela est particulièrement important à l'heure où le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est en train d'échouer. Ce Traité a contribué de façon significative à la stabilité en Europe pendant plus de trente ans. Nous regrettons que la Russie ait choisi de formuler des contre-accusations déraisonnables au lieu de prendre des mesures pour se

conformer à nouveau au Traité. Les traités internationaux ne peuvent résister au temps si seule une des parties les respecte. Nous exhortons la Russie à revenir à une conformité complète et vérifiable afin de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Je tiens également à exprimer mon espoir que les États-Unis et la Russie s'emploient à renouveler le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques lorsqu'il arrivera à expiration. Les programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée restent une source de préoccupation grave et inacceptable. Nous saluons les sommets et le dialogue avec la Corée du Nord. Nous appuyons également fermement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Norvège a apporté une contribution de fond au Plan d'action global commun et reste attachée à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. La décision des États-Unis de se retirer de l'accord l'a rendu vulnérable. Nous appelons l'Iran à continuer de coopérer pleinement avec l'AIEA.

La Convention sur les armes biologiques et à toxines est un autre pilier essentiel de l'architecture mondiale du désarmement. Nous devons améliorer l'intervention et la préparation, tenir compte des avancées pertinentes dans le domaine de la biologie, traiter les problèmes émergents et améliorer la coopération et l'assistance dans le cadre de la Convention.

Enfin, le renforcement de la confiance est une priorité essentielle. Il est primordial de comprendre les concepts de stabilité stratégique et de dissuasion. Notre objectif est un programme de maîtrise des armements pour un monde plus sûr et plus sécuritaire pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Halvorsen de sa déclaration. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance le temps que je le raccompagne.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue à notre invité, Son Excellence M. Mohammed Ali Al-Hakim, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq. Monsieur, vous avez la parole.

M. Al-Hakim (Iraq) (*parle en anglais*) : Bonjour à tous. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre la parole devant la Conférence. Je vais m'exprimer en arabe.

(L'orateur poursuit en arabe)

Merci, Monsieur le Président, de votre aimable accueil. Je suis honoré d'être ici, dans cette enceinte internationale, pour confirmer l'importance que la République d'Iraq accorde à la Conférence et réitérer son attachement au multilatéralisme. La Conférence renforce la crédibilité de l'engagement collectif de la communauté internationale en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

L'Iraq sait pertinemment que la course aux armements ne mène pas à la paix ni à la sécurité ; elle est, au contraire, une source majeure de tension et d'instabilité. L'Iraq reste attaché à tous les instruments de désarmement et de non-prolifération, car il estime que l'adhésion universelle aux traités sur les armes de destruction massive, leur application non discriminatoire et universelle et l'élimination complète de ces armes sont essentielles pour renforcer la paix et la stabilité mondiales et fournir à la communauté internationale de véritables garanties contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes de destruction massive.

Monsieur le Président, le rôle de la Conférence est de plus en plus important compte tenu de la montée des crises régionales comme des tensions politiques dans l'environnement international, de la présence de menaces terroristes et du danger croissant que représente la prolifération des armes de destruction massive, tout autant de facteurs qui sapent la stabilité internationale et régionale. Comme la Conférence doit encore sortir de l'ornière, les questions de désarmement sont actuellement examinées dans d'autres instances.

(L'orateur reprend en anglais)

Il me semble que c'est là une question réellement très importante. Cela fait trois ans que je travaille dans cette instance et je suis conscient de la valeur de la diplomatie multilatérale. La Conférence est un organe très important, que nous devons préserver. L'Iraq est l'un des pays qui s'est toujours associé à la communauté internationale pour veiller à ce que cette instance internationale continue de travailler de façon multilatérale.

(L'orateur poursuit en arabe)

Il est donc essentiel que nous fassions preuve de la volonté politique nécessaire et que nous redoublions d'efforts pour parvenir à un programme de travail complet et équilibré.

(L'orateur reprend en anglais)

Nous étions très près de parvenir à élaborer un programme de travail. Je suis convaincu que la Conférence est capable de produire un programme de travail solide qui soit acceptable pour toutes les parties.

(L'orateur poursuit en arabe)

Un tel programme est nécessaire si nous voulons progresser vers nos objectifs de désarmement et de non-prolifération.

Monsieur le Président, comme de nombreux autres pays, l'Iraq estime que la Conférence doit continuer d'accorder la plus haute priorité à la prévention de la prolifération nucléaire, en particulier à la lumière du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui s'est tenue en 1978 et de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 1996.

Monsieur le Président, je voudrais faire part des vues de mon pays sur les principaux points de l'ordre du jour de la Commission, en particulier sur les quatre sujets qui concernent le programme de travail.

Premièrement, étant donné que les progrès technologiques dans le domaine des armes nucléaires ne feront que rendre encore plus dangereuse l'existence de ces armes, l'Iraq appuie tous les efforts et toutes les négociations entre les États dotés d'armes nucléaires en vue de réduire de façon radicale le nombre d'armes nucléaires qu'ils possèdent et, à terme, de les éliminer totalement. L'Iraq estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires contribuera à renforcer les efforts de désarmement nucléaire.

Deuxièmement, en ce qui concerne les garanties de sécurité négatives, nous devons convenir d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires devront donner aux États qui en sont dépourvus des garanties inconditionnelles qu'ils n'emploieront pas d'armes nucléaires ni ne menaceront d'en employer. Si les garanties de sécurité négatives sont une réponse aux demandes légitimes et justes des États non dotés d'armes nucléaires – qui, en devenant parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ont fait le choix de renoncer complètement au nucléaire militaire –, elles ne doivent pas être vues comme une alternative à l'objectif final qu'est le désarmement nucléaire complet.

Troisièmement, étant donné que la poursuite de la production de matières fissiles constitue un obstacle à la réalisation des objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, l'Iraq appuie l'idée d'accorder à la Conférence un mandat pour négocier un traité multilatéral efficace, non discriminatoire et applicable à l'échelle internationale interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Quatrièmement, comme beaucoup d'autres pays, l'Iraq estime que, l'espace appartenant à l'humanité tout entière, l'exploration spatiale doit être de nature pacifique exclusivement. La militarisation de l'espace entraînera une course aux armements coûteuse et destructrice, que nous devons empêcher. La Conférence doit envisager d'adopter un instrument international interdisant l'implantation d'armes dans l'espace et appuyer toutes les initiatives internationales visant à renforcer les utilisations pacifiques de l'espace.

Monsieur le Président, je voudrais réitérer le soutien de mon pays à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde, car il s'agit d'un premier pas important

vers l'élimination de telles armes. Nous appelons la communauté internationale à appliquer la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient conformément au plan d'action énoncé dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010, car cette résolution est essentielle à la création de ces zones. L'Iraq reste déçu que la Conférence d'examen de 2015 n'ait pas produit de document final.

(L'orateur reprend en anglais)

Il se trouve que j'étais présent à New York, et nous avons été extrêmement déçus que la Conférence d'examen de 2015 n'ait produit aucun résultat, même après de longues négociations entre les États membres. Nous aimerions que la prochaine Conférence revienne sur le document de 2010, que nous avons trouvé très bon à l'époque.

(L'orateur poursuit en arabe)

La résolution 73/28 de l'Assemblée générale relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient repose sur les principes généraux qui sous-tendent la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Elle a été adoptée par consensus et ne discrimine aucune partie de la région. Les traités connexes ont également été adoptés par consensus et ont reçu le soutien de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire. Les États qui étaient les auteurs de la résolution sur le Moyen-Orient, en tant qu'États parties au Traité, *(l'orateur poursuit en anglais)* – parmi lesquels votre pays, Monsieur le Président – *(l'orateur reprend en arabe)* doivent tenir les promesses et les engagements qu'ils ont pris : créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et appliquer la résolution. La conférence qui doit se tenir en 2019 est une avancée importante, dont l'objectif est de prévenir toute tendance négative qui pourrait affecter la Conférence d'examen de 2020.

L'Iraq se félicite des négociations en cours entre les États-Unis d'Amérique et la Corée du Nord, qui devraient permettre de réduire les tensions dans cette région sensible et, à terme, de mettre fin à l'ensemble du programme nucléaire nord-coréen, ce qui serait bénéfique pour les États de la région et pour le monde entier.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma très grande gratitude envers les Présidents de la Conférence pour les efforts qu'ils ont déployés cette année afin de redonner à la Conférence son véritable rôle, qui est de traiter des questions de non-prolifération et de désarmement. L'Iraq, membre de la Conférence, vous assure de son soutien. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous les futurs Présidents, plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Merci.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie M. Al-Hakim de sa déclaration. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance le temps de le raccompagner.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président *(parle en anglais)* : La séance est reprise. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant inviter l'Ambassadeur Azeez de Sri Lanka à prendre la parole devant la Conférence. Monsieur, vous avez la parole.

M. Azeez (Sri Lanka) *(parle en anglais)* : Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est un véritable honneur de succéder aux orateurs qui ont pris la parole hier et aujourd'hui dans le cadre du débat de haut niveau. Ils ont été très éloquents, en particulier le Secrétaire général de l'ONU, et ont appelé notre attention sur l'importance d'effectuer rapidement des progrès dans le domaine, essentiel, du désarmement.

Dans la plupart des régions, et plus généralement, partout dans le monde, le contexte sécuritaire subit une pression accrue. Il est temps de réfléchir à certaines des tendances et évolutions qui affectent la sécurité internationale et de chercher à convaincre les parties ou les forces qui les influencent de prendre toutes les mesures possibles pour assurer et renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous disons cela en toute bonne foi.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est menacé. Nous invitons les États concernés à reprendre le dialogue relativement aux forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous appuyons également l'appel du Secrétaire général à proroger à son expiration le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Le Plan d'action

global commun a été salué par de nombreux pays lors de sa signature en 2015. Nous rappelons l'importance de la continuité du respect du Plan par toutes ses parties actuelles et le rôle crucial joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la vérification de celui-ci.

Beaucoup a été accompli pour parvenir à la quasi-universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dernier traité négocié par la Conférence du désarmement, mais il manque encore des ratifications essentielles pour qu'il puisse entrer en vigueur. Nous saluons les travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son Secrétaire exécutif, notamment la manière novatrice dont ils utilisent les dispositions du Traité au bénéfice de l'humanité sur les aspects vitaux de son mandat.

L'emploi ou la menace d'emploi d'autres types d'armes de destruction massive n'est pas à exclure. L'impression selon laquelle les armes nucléaires seraient moins susceptibles d'être employées que d'autres armes de destruction massive n'est rien d'autre qu'une impression. Il semble évident que la confiance des États non dotés d'armes nucléaires vis-à-vis du bien-fondé du non-emploi ou de la capacité de les maîtriser ne cesse de s'éroder.

L'évolution des systèmes d'armes létaux autonomes, avec les progrès réalisés en matière d'intelligence artificielle en vue de dominer, sans contrôle humain significatif, la situation en matière de sécurité régionale et mondiale, reste une question très préoccupante. Les conséquences potentielles de tels systèmes d'armes sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire sont considérables. Si plusieurs régions ont leur propre zone exempte d'armes nucléaires et prennent des mesures responsables pour assurer la paix et la sécurité interrégionales malgré toutes les difficultés, ces arrangements semblent toutefois être un luxe dont seuls quelques-uns jouissent. Aujourd'hui, le concept a même été étendu à toutes les autres armes de destruction massive. La série d'accords qui ont découlé de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation n'est toujours pas appliquée dans la plupart des domaines concernés, comme l'illustre de manière flagrante le manque de volonté d'avancer dans la négociation d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il subsiste également un certain nombre d'autres menaces qui pèsent sur l'humanité, trop nombreuses pour être évoquées ici.

C'est dans un contexte mondial tendu que nous sommes entrés dans l'année 2019. Toutefois, c'est une année anniversaire pour plusieurs événements qui ont marqué le discours mondial sur le désarmement, notamment les 100 ans de multilatéralisme à Genève, le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement, la dernière session de la Commission préparatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le vingtième anniversaire de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Il y a également, pour nous, d'autres points de repère, directement ou indirectement liés au discours sur le désarmement et la non-prolifération. Certains relèvent des droits de l'homme, notamment le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui, selon nous, contribue à garantir la sécurité de l'humanité sous tous ses aspects.

Toutefois, tout n'est pas si négatif, comme plusieurs orateurs l'ont souligné hier et aujourd'hui à cette tribune. Nous partageons en cela l'espoir exprimé hier par le Secrétaire général, à savoir que nous devons, dans l'intérêt commun de l'humanité, tirer parti des éléments positifs et travailler plus dur pour réduire les différences qui persistent. Après plus de vingt années de blocage, un élan temporaire a été impulsé l'année dernière à la Conférence du désarmement avec ses décisions 2119 et 2126, qui lui ont permis de sortir de l'ornière et d'avancer. Des délibérations de fond ont suivi. Toutefois, nous n'avons pas encore vraiment avancé vers un programme de travail qui convienne à tous. Le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement est l'occasion idéale, si utilisée à bon escient, de tirer parti de la dynamique des travaux productifs de l'année dernière, de mieux comprendre les points communs et, dans le même temps, d'avancer sur la voie de la négociation d'un programme de travail complet et équilibré.

Du point de vue de Sri Lanka, le lancement par le Secrétaire général en mai 2018 à Genève du programme « Assurer notre avenir commun : un programme pour le

désarmement » a marqué une étape importante. Il appelle à sortir de l'impasse actuelle et propose des suggestions et des idées concrètes pour faire avancer l'ordre du jour du désarmement. Beaucoup ont espéré que ce programme contribuerait à ramener l'attention mondiale sur le désarmement sous tous ses aspects et à mettre en place des processus durables, efficaces et significatifs permettant de le faire progresser.

Nous sommes encouragés par le fait que plusieurs pays ont repris des idées du Programme de désarmement et ont lancé ou sont en train de lancer des initiatives multilatérales spécifiques. Nous espérons qu'ils le font en étant convaincus de la valeur intrinsèque de telles initiatives, car le monde est assailli par les difficultés, y compris par des difficultés nouvelles et émergentes.

Si nous prenons note de cette approche positive, il est toutefois regrettable que certains pays n'aient interprété ce programme de désarmement que sous l'angle de leurs propres priorités stratégiques, au lieu de comprendre comment les idées qu'il défend pourraient contribuer à l'élaboration de l'architecture politique et juridique visant à faire progresser la non-prolifération d'une manière beaucoup plus tournée vers l'avenir. Nous devons nous efforcer d'utiliser ces idées pour élaborer notre approche collective visant à bâtir un monde meilleur et plus sûr, et nous devons veiller à ne pas réduire le Programme de désarmement du Secrétaire général à une anthologie de citations choisies que l'une ou l'autre partie utiliserait pour asseoir son point de vue dans les discussions sur le désarmement.

Bien que nous soyons satisfaits des avancées positives, la possibilité que certaines idées essentielles soient négligées nous inquiète tout autant. Si certaines idées sont tirées du Programme de désarmement en toute bonne foi et se transforment en initiatives multilatérales, d'autres idées suggérées dans le Programme en vue de réduire la fracture sur certaines questions vitales restent encore à examiner. Ce que nous craignons, c'est que d'une façon ou d'une autre, même si nous n'en sommes pas à faire notre marché parmi les idées proposées, la tendance actuelle à choisir celles qui nous conviennent en dédaignant les autres perpétue le déséquilibre qui existe aujourd'hui.

Compte tenu de la précarité actuelle de la paix et de la sécurité internationales, de l'importance de l'année 2019 dans le calendrier mondial du désarmement et, en particulier, à mesure que nous progressons vers la Conférence d'examen de 2020 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il est impératif que la Conférence du désarmement explore toutes les pistes pour donner un nouvel élan à des négociations sérieuses et engagées sur toutes les questions de fond. À cet égard, nous notons avec satisfaction les efforts déployés sous votre présidence pour obtenir l'appui des membres de la Conférence afin d'élaborer un projet de décision qui ouvrira la voie – nous l'espérons – à des négociations de fond informelles par le truchement de mécanismes subsidiaires, projet de décision largement inspiré de la décision adoptée l'an dernier sous la présidence sri-lankaise, qui la prolonge et vise à combler les lacunes de notre compréhension.

Si, dans l'intérêt commun de l'humanité, des progrès rapides ne sont pas réalisés afin d'engager au plus tôt des négociations de fond visant à créer des instruments internationaux contraignants relatifs au désarmement et à la non-prolifération, les acquis du multilatéralisme et ses réalisations dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement économique et social pour tous, risquent sans nul doute d'être réduits à néant pour longtemps.

Nous croyons aux mécanismes habilitants ou permissifs, ainsi qu'aux mandats et aux procédures qui donnent des résultats. Selon nous, les mandats et les règlements intérieurs sont là pour faciliter et non pour entraver les délibérations préliminaires sur les questions de fond, délibérations censées ensuite faciliter les négociations. En tant qu'unique instance de négociation sur le désarmement, il est important que la Conférence du désarmement soit remise sur les rails afin qu'elle s'acquitte mieux de ses mandats fondamentaux et qu'elle progresse sur la voie des négociations sur toutes les questions clefs.

Nous pensons également qu'il est important que la Conférence du désarmement soit ouverte et représentative de l'ensemble des vues et des perspectives sur les questions essentielles relatives au désarmement et à la non-prolifération. À cet égard, nous tenons à

rappeler deux actions essentielles pour insuffler une réflexion et un esprit d'initiative nouveaux : répondre au grand besoin d'éducation et de formation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et assurer la pleine prise en compte des questions de genre dans le discours sur le désarmement et la non-prolifération. Nous demandons instamment au Bureau des affaires de désarmement, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et à tous les États membres de renforcer leurs travaux dans ces domaines si cruciaux pour donner aux jeunes générations, notamment dans le monde en développement, les clefs du désarmement.

Dans le cadre de notre approche nationale de la paix et de la sécurité internationales, les priorités suivantes demeurent parmi celles qui revêtent une importance particulière dans le domaine du désarmement. Nous sommes en faveur d'un désarmement complet, réalisé grâce à une approche progressive reposant sur l'adoption de cadres juridiquement contraignants et en comblant les lacunes juridiques éventuelles. Nos priorités sont le plein respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la promotion effective de son application immédiate, ainsi que le respect de ses trois piliers et de l'équilibre délicat intégré à la structure du Traité en faveur de la réalisation, à terme, du désarmement nucléaire. Nous sommes attachés à la préservation de toute l'architecture de désarmement existante et des avancées positives réalisées. Notre pays a résolument défendu, au sein du système des Nations Unies, l'objectif de prévenir la militarisation de l'espace et reste déterminé à parvenir à élaborer un instrument juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous appelons au respect des objectifs de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, auxquels nous œuvrons, et continuons à demander l'application effective et non discriminatoire de ces conventions. Nous appuyons fermement la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et appelons à ce qu'elle soit appliquée concrètement. Nous appelons à mettre en place des mesures concrètes visant à créer des zones exemptes d'armes de destruction massive en s'appuyant sur les zones exemptes d'armes nucléaires qui existent déjà, notamment en tant qu'initiatives de renforcement de la confiance dans les régions où de telles zones n'existent pas. Nous exprimons notre détermination à créer un instrument juridiquement contraignant relatif aux garanties de sécurité négatives et appelons à la négociation d'un tel instrument.

Cette liste n'est pas exhaustive ; parmi nos autres priorités, on compte l'identification des questions nouvelles et émergentes – y compris les systèmes d'armes létaux autonomes – et les délibérations et négociations y relatives.

Nous vivons dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant. Il existe des liens directs entre le développement et la sécurité, entre la sécurité et les droits de l'homme, et entre les droits de l'homme et le développement. L'absence de progrès dans ces domaines critiques entravera gravement la mise en œuvre de Programme de développement à l'horizon 2030, car la réalisation des cibles d'un grand nombre d'objectifs de développement durable pourrait prendre du retard et beaucoup d'autres pourraient même régresser. Plus particulièrement, l'objectif 16 sur la paix, la justice et des institutions fortes et l'objectif 17 sur le partenariat pour la réalisation des objectifs sont d'une importance capitale dans ce contexte, si nous voulons ne laisser personne pour compte.

La période qui nous sépare de 2020 est importante et critique non seulement du fait du rendez-vous international que j'ai mentionné, mais aussi parce qu'elle nous offre l'occasion de dresser un bilan réaliste de la réalisation des objectifs de développement durable et de leur examen par l'Assemblée générale en 2020. La paix et la sécurité, qui sont le socle du développement durable, et les droits de l'homme sont des indicateurs essentiels des progrès que l'humanité réalise dans tous les domaines, y compris le développement économique et social.

Monsieur le Président, au nom de la délégation sri-lankaise, permettez-moi d'exprimer notre souhait sincère de voir la proposition dont la Conférence est actuellement saisie, à laquelle vous et votre équipe avez minutieusement travaillé, nous rapprocher de façon sûre de la voie à suivre pour parvenir à une paix et une sécurité mondiales durables grâce au désarmement et à la non-prolifération. Nous tenons à vous assurer, et, par votre intermédiaire, à assurer à toutes les autres délégations ici présentes que Sri Lanka reste prête et disposée à appuyer tous les efforts que la Présidence et les autres États membres

accomplissent collectivement pour parvenir à un consensus au sein de la Conférence du désarmement et œuvrer à la réalisation de ses véritables objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Azeez de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la Présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas. Dans ce cas, cela conclut nos travaux pour cette après-midi. La prochaine séance de la Conférence du désarmement se tiendra demain matin à 10 heures.

La séance est levée.

La séance est levée à 16 h 55.